Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL56-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 24 novembre 2025 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ,** le **VINGT - QUATRE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 15
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, LEBRETON Angélique (arrivée à 19h47), FONTAINE Erwan, CLOLUS Christine, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph
Absents excusés: Mmes MM. LABBÉ Marie-Christine (procuration à Jean-Louis Demogue), DUHAUBOIS William (procuration à Pierre Jéhannin), LEVREL Yann
Absents : Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

24.11.2025-DEL56 VIE LOCALE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE CERCLE D'ILLE ET RANCE

Le Cercle d'Ille et Rance sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un Fest Noz à l'occasion des 30 ans de l'association.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés,

Vu la délibération n°30.11.2021-DEL69 en date du 30 novembre 2021 portant approbation du protocole d'attribution des subventions aux associations

Vu la délibération n°25.11.2024-DEL56 portant actualisation du protocole d'attribution des subventions aux associations

Vu la délibération n°31.03.2025-DEL18 en date du 31 mars 2025 portant adoption du budget primitif communal 2025,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'association,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL56-DE

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR :

- **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au profit de l'association Le Cercle d'Ille et Rance**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget communal 2025.**

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

